
S É N A T

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Judi 31 octobre 1963. — *Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président.* — La commission a entendu M. Christian Fouchet, Ministre de l'Éducation nationale, sur les problèmes que posent la gestion de son ministère et la politique du Gouvernement en matière d'éducation nationale.

Le ministre a souligné les profondes mutations qui ont affecté le problème de l'éducation en France au cours des vingt dernières années, à la suite de la progression de la démographie et de la scolarisation. Il a montré les conséquences de ce bouleversement dans les différents ordres d'enseignement et sur les structures administratives en indiquant qu'il avait été ainsi amené à créer un poste de secrétaire général chargé de la coordination des différents services et à décentraliser, dans toute la mesure du possible, les pouvoirs de gestion, notamment en matière de constructions scolaires. Il a rappelé les principes de la réforme intervenue au mois d'août dernier qui a consisté, notamment, à créer des collèges polyvalents.

Le ministre a analysé, ensuite, les conditions de la scolarisation dans les différents degrés d'enseignement en soulignant qu'une doctrine était encore à établir dans le domaine de

l'enseignement supérieur, doctrine qui sera proposée par l'Université elle-même, dans le cadre d'une commission créée à cet effet.

En ce qui concerne la rentrée scolaire, le ministre a précisé qu'une telle rentrée, portant sur près de 9 millions d'enfants dans l'enseignement public, ne pouvait pas se faire sans difficultés. Reconnaissant qu'elle avait été difficile, pour l'enseignement du second degré et surtout pour l'enseignement technique, il a demandé que l'on veuille bien admettre que, pour le primaire, elle avait été la moins mauvaise depuis les sept dernières années. Il a précisé que pour l'enseignement supérieur, les difficultés restaient très grandes malgré la mise à la disposition des étudiants de 42.000 places nouvelles dans les locaux d'enseignement.

En terminant, le ministre a parlé de la réforme récente des œuvres universitaires. Il a indiqué qu'elle lui paraissait raisonnable et plus conforme à l'équilibre qu'il était nécessaire de rétablir entre les parties intéressées.

Enfin, le ministre a répondu aux questions qui lui ont été posées par MM. Lamousse, Tinant, Pauly, Chauvin, Mont, Charpentier, de Bagneux, Giacobbi et Vérillon concernant notamment les collèges polyvalents, la forfaitisation des subventions aux établissements du premier degré, l'industrialisation des procédés de constructions scolaires, le C. N. R. S., la qualification des maîtres du primaire, les problèmes que pose le système des bourses, le ramassage scolaire, l'allègement des programmes, le transfert des services médicaux et sociaux au Ministère de la Santé publique, enfin, les conditions d'accès au professorat du second degré.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 30 octobre 1963. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La Commission a examiné le budget du Commissariat Général du Plan et de la Productivité, rapporté par M. Filippi. Celui-ci a fait porter l'essentiel de son exposé sur les méthodes à appliquer concernant l'élaboration du V^e Plan.

Après avoir souligné l'intérêt pour le Parlement et ses commissions spécialisées de suivre de près les travaux du Conseil Economique et de travailler en collaboration avec cet organisme au stade même de la détermination des grandes options, le rapporteur a exposé ses vues sur la régionalisation des programmes, la démocratisation des organismes planificateurs et l'élaboration d'une politique des revenus basée sur une meilleure

connaissance de ceux-ci. M. Filippi a souligné, enfin, l'incidence croissante que va avoir sur notre économie la réalisation progressive du Marché commun et indiqué la nécessité d'une programmation européenne adaptée au tempérament économique de chaque Etat membre.

La Commission a approuvé, ensuite, les conclusions favorables, sous réserve de l'aspect constitutionnel du problème, du rapport de M. Brun sur le projet de loi (n° 6, session 1963-1964), adopté par l'Assemblée Nationale et ratifiant le décret n° 62-1484 du 7 décembre 1962 portant non-approbation de la délibération n° 3 du 8 juin 1962 de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie, relative à l'exonération des droits de douane sur le matériel, les pièces de rechange, le ciment et les produits hydrocarbonés nécessaires à l'exécution de la route territoriale n° 1 (section Nouméa-Tontouta).

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mardi 29 octobre 1963. — *Présidence de M. d'Argenlieu, vice-président.* — La Commission a entendu un exposé du Général Béthouart, rapporteur pour avis, sur le budget des Affaires étrangères pour 1964. Après avoir passé en revue les principaux chapitres du budget, le rapporteur a conclu à l'adoption de l'ensemble des crédits, mais il a souhaité que des engagements soient pris par le Gouvernement :

1° Pour le rétablissement de l'inspection des postes à l'étranger ;

2° Pour l'engagement d'un nouveau plan quinquennal en ce qui concerne l'assistance culturelle et technique ;

3° En vue du regroupement au Ministère des Affaires étrangères des services d'assistance technique actuellement disséminés dans plusieurs ministères ;

4° Pour accroître l'aide aux Français de l'étranger, notamment en améliorant la situation du personnel auxiliaire employé dans nos ambassades et en facilitant le rapatriement des Français de l'étranger économiquement faibles.

Ces conclusions ont donné lieu à un échange de vues auquel ont pris part notamment MM. Monteil, Soufflet et Bayrou. Elles ont été, dans l'ensemble, approuvées sous réserve des modifications qu'apportera éventuellement la Commission des Finances du Sénat.

La Commission a ensuite confirmé M. d'Argenlieu dans le mandat qu'elle lui avait précédemment confié d'exposer sa

position au Sénat sur le projet de loi (n° 11, session 1963-1964), adopté par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, relatif à certaines modalités d'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement.

AFFAIRES SOCIALES

Mardi 29 octobre 1963. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission a procédé à un premier examen du rapport de M. Plait sur le projet de loi (n° 234, session 1962-1963) relatif aux professions d'orthophoniste et d'aide orthophoniste.

Après les explications fournies par le rapporteur et un large débat, la commission a décidé de prévoir des mesures transitoires concernant les personnes exerçant actuellement les professions considérées lorsqu'elles n'ont pas les diplômes qui seront dorénavant requis.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Lundi 28 octobre 1963. — *Présidence de M. Coudé du Foresto, secrétaire.* — La commission a examiné, sur le rapport de M. Marrane, rapporteur spécial, le budget annexe de la Caisse nationale d'Epargne. Le rapporteur, à propos de l'élévation éventuelle du plafond des dépôts dans les Caisses d'Epargne de 10.000 francs à 15.000 francs, a rappelé le vœu du Conseil Supérieur des Caisses d'Epargne qui demande que le taux d'intérêt soit fixé à 3 % jusqu'à 10.000 francs et aussi près que possible de ce taux jusqu'au plafond. Lors de son audition par la commission, le Ministre des Finances et des Affaires économiques avait indiqué que la loi Minjoz s'appliquerait quel que soit le plafond autorisé pour les dépôts. Le rapporteur a précisé que c'est en France que ce plafond est l'un des plus bas. En effet, il atteint l'équivalent de 70.000 francs en Grande-Bretagne et de 90.000 francs en Suède. Le rapporteur a précisé, en outre, qu'il en allait de même pour le taux d'intérêt qui n'est que de 2,80 % pour la Caisse nationale et de 3 % pour les autres caisses, alors qu'il atteint 4 % en Suède, 3,5 % en Autriche et 3,25 % en Allemagne.

Le rapporteur a critiqué le transfert de certaines charges du Trésor sur la Caisse d'Épargne qui réduit les disponibilités dont pourraient disposer auprès de cet organisme les collectivités locales et les organismes d'H. L. M.

Examinant les prévisions budgétaires, le rapporteur a indiqué que les évaluations pour 1964 permettaient d'attendre une augmentation de 73.326.960 francs pour les recettes qui passeraient de 810.410.000 francs à 883.736.960 francs.

Après avoir étudié les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital, la commission a entendu les observations de MM. Brunhes et Richard sur la modification du régime des dépôts dans les Caisses d'épargne. Le budget annexe a été adopté.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. René Dubois, rapporteur spécial, sur le budget du Ministère de la Santé publique et de la Population. Le rapporteur a indiqué que les crédits totaux passeraient de 1.970.303.384 francs en 1963 à 2.094.179.282 francs en 1964, les dépenses ordinaires augmentant de 6 % et celles d'équipement de 13,5 % pour les crédits de paiement et de 76 % pour les autorisations de programme.

Le rapporteur a indiqué que les moyens d'action de l'administration centrale ont été renforcés par des créations nouvelles. Dans un dessein d'économies et de rationalisation, plusieurs services extérieurs départementaux seront fusionnés en une Direction de l'action sanitaire et sociale. La mise en place à Rennes de l'École nationale de la santé publique sera poursuivie.

Après avoir analysé les crédits pour l'Institut national d'Hygiène, qui rend de grands services aux chercheurs, et ceux du Service de protection contre les radiations ionisantes et de l'Institut national d'études démographiques, le rapporteur a examiné les dépenses de subvention. Il a indiqué qu'elles constituaient de loin les dépenses les plus importantes, les crédits du chapitre 46-22 — Aide sociale et aide médicale — s'élevant à 1.632.927.250 francs sur un budget total de 2.094.179.282 francs.

Le rapporteur a évoqué les problèmes de recrutement et de formation des infirmières, de l'éducation des jeunes infirmes et de l'enfance inadaptée. En réponse à M. Berthoin, il a traité du prix de la journée d'hôpital.

A propos des dépenses d'équipement, le rapporteur a souligné que les crédits de paiement progressent moins vite que les autorisations de programme. Ce retard d'exécution est grave, car,

du fait de la hausse des prix, les travaux coûtent finalement plus cher qu'il n'avait été prévu au moment du vote des crédits.

Le rapporteur a montré que les crédits prévus pour 1964 ne permettraient de réaliser que 76,7 % des objectifs du IV^e Plan en matière d'équipement pour la santé publique, sauf en ce qui concerne les centres hospitaliers et universitaires pour lesquels les réalisations sont conformes aux objectifs.

Analysant ensuite les articles 66 et 83 du projet de loi de finances qui intéressent la Santé publique, le rapporteur a émis des doutes sur l'efficacité de l'action de dépistage des affections cancéreuses instituées par l'article 66. Après des interventions de MM. Driant et Desaché sur la refonte des services de santé départementaux, la commission a adopté le budget de la Santé publique sous réserve de deux amendements concernant l'un la création des Directions départementales de l'action sanitaire et sociale, l'autre le dépistage des affections cancéreuses.

La commission a ensuite examiné, sur le rapport de M. Desaché, rapporteur spécial pour les Affaires économiques, les crédits des chapitres 44-80 et 44-88 du budget du Ministère des Finances et des Affaires économiques, services financiers. Le rapporteur a indiqué que les crédits d'encouragement aux recherches dans le domaine commercial demeuraient inchangés pour 1964. Ils permettront des études sur la structure et l'évolution du commerce, les méthodes de gestion des entreprises commerciales et les aspects psychologiques et sociologiques de la modernisation commerciale.

Le rapporteur a relevé la diminution des crédits du chapitre d'aide aux organisations de consommateurs, par suite du transfert à un autre chapitre des frais de l'émission du téléx-consommateur. Pour les autres opérations, les crédits sont inchangés. Ils permettront de poursuivre les efforts pour une meilleure éducation des consommateurs, pour une plus grande harmonie de l'offre et de la demande et pour la stabilité des prix.

A propos des crédits du chapitre 44-82, le rapporteur a souligné l'effort qui devait être fait pour développer l'enseignement commercial à tous les niveaux et indiqué que la Direction des Affaires commerciales encourageait la création d'écoles spécialisées pour les jeunes commerçants, le perfectionnement des maîtres de l'enseignement commercial et l'organisation d'un enseignement spécifiquement commercial dans les instituts de préparation à l'administration des entreprises.

Le rapporteur a indiqué que les crédits de subventions pour l'expansion économique à l'étranger étaient en augmentation ;

puis il a rendu compte à la Commission de la mission d'information qu'il avait accomplie à l'exposition française de Montréal.

Après l'exposé de M. le rapporteur, M. Armengaud a évoqué les problèmes de la propriété industrielle sur le plan international et la question des Chambres de commerce françaises à l'étranger et M. Coudé du Foresto a regretté l'absence de doctrine en matière de distribution. La commission a ensuite approuvé le rapport de M. Desaché.

Mardi 29 octobre 1963. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, la commission a examiné les rapports de M. Paul Chevallier, rapporteur spécial, sur les budgets annexes de la Légion d'Honneur, de l'Ordre de la Libération et des Monnaies et Médailles.

En ce qui concerne la Légion d'Honneur, le rapporteur a indiqué que les crédits pour 1964 étaient en augmentation de 25 p. 100 sur ceux de 1963, passant de 16.452.341 francs à 20.630.539 francs. Il a précisé que les dépenses seraient notamment augmentées par la revalorisation des traitements de la Légion d'Honneur et de la Médaille militaire et par celle des traitements de la fonction publique et que les recettes propres s'accroîtraient de 30 p. 100 en même temps qu'augmenterait la subvention du budget général. Evoquant la réduction des contingents de la Légion d'Honneur, le rapporteur a rappelé la création d'un second ordre national destiné à récompenser les mérites distingués et non pas éminents. Il a signalé que les maisons d'éducation de la Légion d'Honneur recevraient cette année 1.000 élèves contre 860 auparavant. La commission a adopté le budget annexe.

Analysant ensuite le budget annexe de l'Ordre de la Libération, le rapporteur a indiqué que les crédits augmentaient de 94.316 francs, passant de 289.145 francs à 384.061 francs. Sur cette augmentation, environ 14.000 francs traduisent la reconduction de mesures de personnel. En outre, le rapporteur a signalé qu'au 24 octobre dernier, il y avait 603 Compagnons de la Libération. La commission a adopté le budget annexe.

M. Paul Chevallier a ensuite examiné le budget annexe des Monnaies et Médailles. Il a indiqué que 580 millions de pièces de monnaie française auront été frappées en 1963 et plus de 2.000 millions de pièces à la fin de 1964. Evoquant les possibilités de fabrication de pièces de monnaies étrangères, le rapporteur a souligné qu'il y aurait une forte concurrence des pays spécialisés. Après avoir traité de la construction d'une usine de fonderie et de laminage de l'Hôtel des Monnaies, il a souligné

que les mesures de décentralisation envisagées ne seraient pas réalisées avant trois ans. La commission a adopté le budget annexe.

Au cours d'une seconde séance, M. Louvel, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur les budgets des départements et des territoires d'outre-mer.

Traitant d'abord des départements d'outre-mer, le rapporteur a indiqué que les crédits passaient de 204.660.072 francs à 237.306.884 francs, augmentation destinée notamment à faire face à l'importante croissance démographique. A propos du service militaire adapté, le rapporteur a souligné qu'il avait permis la réalisation de travaux appréciables et l'apprentissage d'un métier pour les jeunes appelés.

Comparant les résultats aux objectifs du Plan, le rapporteur a précisé qu'on s'était aperçu à l'expérience que certains de ces objectifs étaient trop ambitieux. En réponse à M. Garet, le rapporteur a analysé les problèmes de développement du tourisme dans ces départements. La commission a adopté le budget présenté.

Analysant ensuite le budget des territoires d'outre-mer, le rapporteur a souligné la grande diversité, entre ces territoires, tant au point de vue de l'économie qu'à celui de l'évolution. Après avoir indiqué que les crédits globaux étaient en augmentation d'environ 10 %, le rapporteur a donné une analyse des diverses dépenses à autoriser. Evoquant le problème de leur équilibre budgétaire, le rapporteur a signalé que ces territoires avaient besoin de l'aide de la métropole, car ils n'ont pas assez de ressources propres.

A propos de l'article 71 du projet de loi de finances, le rapporteur a souligné que l'Etat prendrait en charge les dépenses des personnels des cadres métropolitains mis à la disposition des territoires. La commission a adopté le budget et l'article 71.

M. Métayer, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur le budget de l'Education nationale. Après avoir indiqué que le total de 13.725.443.555 francs de crédits correspond à un accroissement de 26 %, le rapporteur a souligné que, malgré une augmentation continue des crédits, les rentrées scolaires et universitaires se déroulent dans des conditions de plus en plus difficiles, notamment dans l'enseignement supérieur qui vient d'être atteint par la vague démographique de l'après-guerre.

Examinant d'abord les dépenses de personnel, le rapporteur a précisé que le nombre de créations d'emplois ne suivait pas l'augmentation de la population scolaire et il a souligné le pourcentage très important des auxiliaires parmi les enseignants.

Il est à craindre que cette situation ne persiste étant donné l'insuffisance du nombre des maîtres en cours de formation et la ponction que représente la coopération culturelle avec les Etats d'expression française. Le rapporteur a indiqué qu'environ 30.000 instituteurs ou professeurs enseignaient actuellement outre-mer. Le rapporteur a ensuite évoqué les solutions de dépannage trouvées par l'Education nationale, telles que l'enseignement professionnel privé ou les émissions de radio et de télévision ainsi que les problèmes des collèges polyvalents.

Une discussion s'est instaurée à propos de l'éventualité du transfert du service de l'hygiène scolaire au Ministère de la Santé Publique, la commission s'est déclarée favorable à son maintien au sein de l'Education nationale. Traitant ensuite des dépenses d'équipement, le rapporteur a souligné que, suivant en cela l'évolution de la population scolaire et universitaire, les augmentations étaient plus fortes dans le supérieur et le secondaire que dans le primaire. Par rapport aux objectifs du plan, le rapporteur a indiqué qu'à la fin de la troisième année, le plan ne serait exécuté qu'à 71 %, pourcentage qui ne tient pas compte des hausses de prix. En outre, le rapporteur a noté qu'un effort avait été accompli pour éviter les reports de crédits d'équipement.

Une discussion sur la procédure à suivre pour les constructions scolaires s'est instituée, à laquelle ont participé MM. Richard, Raybaud, Métayer, rapporteur spécial, Alex Roubert, président, Berthoin, Marcel Pellenc, rapporteur général. Enfin, M. Berthoin a rappelé les principes qui avaient inspiré la réforme des collèges complémentaires en 1959.

La commission a ensuite procédé à l'audition de M. Marc Jacquet, Ministre des Travaux publics et des Transports ; le ministre a répondu aux questions qui lui ont été posées par Mlle Rapuzzi, rapporteur spécial pour les Travaux publics, sur le recul des dotations budgétaires inscrites au titre des travaux d'entretien pour les ports maritimes et les voies navigables, sur l'exécution des perspectives du IV^e Plan, sur les crédits d'étude pour la réalisation de l'axe Mer du Nord-Méditerranée, sur les dommages causés par le gel au réseau routier et la prévention des accidents de la route ; en réponse à des questions sur les perspectives en matière de constructions d'autoroutes posées par Mlle Rapuzzi, MM. Courrière, Edouard Bonnefous, Raybaud et Garet, le ministre a précisé que, techniquement, 300 km d'autoroutes pourraient être réalisées annuellement alors que l'on en construira 175 km seulement en 1965 ; le financement est assuré en raison de 60 % par des crédits budgétaires, le reste étant financé par l'emprunt, gagé éventuellement par des péages ; M. Edouard Bonnefous a notamment insisté sur la nécessité d'une articulation de la politique des autoroutes avec la politique de

l'aménagement du territoire, et M. Raybaud sur l'asphyxie qui résulterait pour la région du Sud-Est d'un retard dans la grande liaison Nord-Sud ; M. Garet a interrogé le ministre sur les perspectives de raccordement à l'autoroute Paris-Lille ; M. Louvel a exposé la nécessité d'un aménagement rationnel des moyens d'accès à la Normandie ; MM. Desaché et Brousse ont signalé la nécessité de la reconstruction des ponts détruits par faits de guerre ; M. Julien Brunhes a interrogé le ministre sur la portée de l'article 79 du projet de loi de finances relatif aux taxes sur les transports de marchandises et sur le projet de liaison avec l'Angleterre ; sur ce dernier point, le ministre a précisé que, tant pour des raisons techniques que pour des raisons financières, la liaison ferroviaire par tunnel avait été adoptée par un comité d'experts.

En réponse à des questions de M. Coudé du Foresto, rapporteur spécial pour l'Aviation civile, le ministre a donné des précisions sur la situation préoccupante d'Air-France ; concernant l'agitation sociale parmi les installations des services techniques des aérodromes, un ordre de réquisition a été lancé ; le futur aéroport de Paris sera réalisé à Roissy-en-France ; M. Marcel Pellenc, rapporteur général a ensuite interrogé le ministre sur les possibilités de remplacer la subvention à Air-France par l'achat de titres de transport pour favoriser des déplacements culturels et la fourniture de fret en ce qui concerne livres et journaux, favorisant la diffusion de la pensée française.

Enfin, le ministre a répondu à M. Lachèvre, rapporteur spécial pour la Marine marchande, qui lui avait posé des questions sur les étapes franchies dans la politique du Gouvernement en matière de crédits à long terme et sur les raisons pour lesquelles cette politique est différente, lorsqu'elle s'applique au financement de la construction de navires étrangers dans les chantiers français et enfin sur la constitution éventuelle d'une flotte pétrolière algérienne.

Mercredi 30 octobre 1963. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, secrétaire.* — Au cours d'une première séance, la commission a entendu le rapport de M. de Montalembert, rapporteur spécial, sur l'habitat rural. En ce qui concerne l'aide aux seuls agriculteurs, le rapporteur a signalé que les crédits pour les subventions du Ministère de l'agriculture sont en réduction pour les autorisations de programme et en augmentation pour les crédits de paiement. Le rapporteur a souligné que pour ces subventions, comme pour les prêts à long terme du Crédit agricole, on observait un accroissement de la part des crédits destinés aux bâtiments d'exploitation et une diminution de celle consacrée à l'habitation de l'exploitant.

Le rapporteur a ensuite analysé les aides accordées à tous les habitants des communes rurales : prêts à moyen terme du Crédit agricole, primes à la construction et prêts H. L. M. du Ministère de la construction. La commission a adopté les mesures relatives à l'habitat rural.

M. Coudé du Foresto, rapporteur spécial, a présenté ensuite son rapport sur le budget de l'aviation civile. Après avoir analysé les dépenses ordinaires, qui sont en augmentation pour les moyens des services comme pour les interventions publiques, le rapporteur a expliqué que, pour les dépenses en capital, l'avance des crédits de paiement sur les autorisations de programme s'exécutait par une exécution plus rapide des travaux.

Le rapporteur a ensuite évoqué les revendications du personnel de la navigation aérienne ainsi que les problèmes posés par la situation financière et commerciale de la compagnie nationale Air France. Il s'est notamment inquiété de l'infériorité des coefficients de remplissage des appareils de la compagnie par rapport à ceux des compagnies étrangères. Le rapporteur a également traité de l'agrandissement de l'aéroport de Paris rendu nécessaire par l'accroissement prévisible du trafic aérien, ainsi que des résultats obtenus par la compagnie Air-Inter dont le réseau s'est notablement développé. Le budget a été adopté par la commission.

Celle-ci a ensuite examiné, toujours sur le rapport de M. Coudé du Foresto, rapporteur spécial, le budget des services généraux du Premier Ministre. Le rapporteur a indiqué que les dépenses ordinaires étaient en augmentation de 16,5 % à cause notamment de l'accroissement des crédits pour les services centraux, l'Ecole nationale d'administration et le Centre national d'études spatiales. Il a ensuite signalé que les dépenses en capital s'élevaient de 23,5 % principalement à cause du développement des dépenses concernant l'énergie atomique. A ce propos, il a souligné que l'imbrication entre budget civil et budget militaire était telle qu'il était très difficile de calculer les dépenses globales pour la force de dissuasion. La commission a adopté un amendement demandant qu'un document annexé au projet de loi de finances, regroupe l'ensemble des dépenses afférentes à l'énergie atomique. Enfin, le rapporteur a indiqué que les sommes consacrées à la recherche scientifique en France atteignaient, d'après les résultats d'une enquête récente, 5,2 à 5,3 milliards de francs.

Les articles 61 et 62 relatifs à des dispositions concernant les personnels des anciens services de la France d'outre-mer ont été adoptés, ainsi que le budget des services généraux.

La commission a ensuite adopté, également sur le rapport de M. Coudé du Foresto, rapporteur spécial, les budgets du Conseil économique et social et de la direction des Journaux officiels.

Au cours d'une deuxième séance, la commission a entendu M. Fouchet, Ministre de l'Education Nationale, qui a souligné que le problème de l'éducation nationale se pose actuellement dans des conditions complètement nouvelles, la vague démographique se conjuguant avec la vague de scolarité, ce qui nécessite un changement complet de l'approche des solutions à apporter. Une importante réforme intervenue au mois d'août consiste à reporter l'orientation des élèves à la fin de la classe de troisième, et non plus à la fin de la classe de cinquième, où elle était trop précoce ; d'autre part, des types d'enseignement différenciés vont être donnés dans des établissements polyvalents qui rassembleront les élèves tant des lycées que des collèges. La situation et les réformes mises en œuvre requièrent un effort énorme en matière de constructions et en matière de recrutement de personnel enseignant ; en conséquence, le ministre envisage de mettre moins d'obstacles sur la route qui mène au professorat.

Evoquant la dernière rentrée scolaire, le ministre a précisé en ce qui concerne l'enseignement du premier degré que les effectifs étaient pratiquement inchangés ; l'effort de construction devra se porter sur les grands ensembles. Pour l'enseignement du second degré, les effectifs sont en augmentation importante et des difficultés sont sensibles en ce qui concerne le recrutement des professeurs. La situation est difficile dans l'enseignement technique, où 17.000 élèves n'ont pu être admis. Le ministre a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées. A M. Métayer, rapporteur spécial, il a précisé qu'un accroissement trop important de l'effort en matière de construction scolaire risquerait de provoquer une hausse de prix ; une décision de principe a été prise relativement au transfert au Ministère de la Santé publique d'une partie des attributions du service de l'hygiène scolaire ; le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires sera réorganisé ; le ministre s'est montré d'accord avec MM. Driant, Berthoin et Desaché, qui avaient attiré son attention sur l'importance des mutations de population et leurs conséquences sur la population scolaire ; Mlle Rapuzzi a recueilli l'accord du ministre quant à la nécessité d'industrialiser la construction en matière d'édifice scolaire ; M. Armengaud a attiré l'attention du ministre sur les conditions d'attribution de bourses aux Français résidant à l'étranger, et sur les difficultés rencontrées par les jeunes Français rentrant de l'étranger pour leur inscription en faculté ; M. Edouard Bonnefous,

qui s'inquiétait de la liaison entre la structure projetée par l'Université de Paris et les objectifs de la réforme administrative, s'est entendu répondre que la situation rendait un éclatement en plusieurs facultés indispensable et que les projets s'inséraient dans les prévisions du district de Paris ; l'assistance technique aux pays en voie de développement constitue une ponction sur le corps professoral que le ministre se doit d'accepter ; M. Masteau a attiré l'attention du ministre sur les charges imposées aux collectivités locales pour la construction des Ecoles nationales de médecine ; à M. Raybaud qui a souligné que les collectivités locales avaient consenti un effort de construction pour les collèges d'enseignement général qui risque d'être stérilisé par la réforme de l'enseignement, le ministre a répondu que ces collèges avaient vocation à devenir collèges polyvalents ; M. Raybaud a, par ailleurs, insisté sur la nécessité de doter la ville de Nice d'un rectorat étant donné ses réalisations sur le plan universitaire, auxquelles le ministre a rendu hommage ; il a attiré, en outre, l'attention du ministre sur la nécessité de revoir le barème des subventions pour les constructions scolaires dans les localités où le prix du terrain est élevé ; M. Marrane a mis en relief les charges que représentent pour ces communes le traitement du personnel d'entretien des lycées. Le ministre a répondu également à des questions de MM. Paul Chevallier, Brousse, Brunhes et Berthoin, ce dernier évoquant le manque de crédits budgétaires dont souffre l'enseignement du premier degré ; il a souligné l'importance du rôle des collèges d'enseignement général et mis particulièrement en relief la qualité de notre enseignement secondaire et son rôle dans la formation des esprits qui lui sont confiés.

M. Marrane, remplaçant M. Bardol rapporteur spécial, empêché, a rapporté le budget annexe de l'Imprimerie nationale. Après avoir indiqué que les crédits s'élevaient de 89.500.000 francs à 118.777.539 francs. M. Marrane a souligné l'accroissement constant de l'activité de cet établissement depuis 1958. Le budget annexe a été adopté.

Abordant l'examen des dépenses militaires, la commission a entendu l'exposé d'ensemble de M. Courrière, remplaçant M. Maroselli, empêché. M. Courrière a indiqué que les dépenses militaires atteindraient, en 1964, 19.875,6 milliards de francs se décomposant en 10.775,2 millions de francs de dépenses ordinaires et 9.100,4 millions de francs de dépenses en capital. Il a précisé que la part du budget des armées dans le budget de l'Etat était en légère diminution, passant de 23,9 % à 23 %.

Le rapporteur a souligné que la faible augmentation des dépenses ordinaires était due à la réduction des effectifs, qui

passeront de 1 million d'hommes au 1^{er} janvier 1962 à 650.000 au 31 décembre 1964. Le rapporteur a insisté sur le fait qu'au contraire les dépenses d'équipement étaient en net accroissement, primauté étant donnée à l'armement et notamment à la force nucléaire stratégique. Sur ce dernier point, le rapporteur a indiqué où en étaient les réalisations à la fin de 1963.

M. Courrière a ensuite exposé le rapport de M. Maroselli rapporteur spécial, empêché, sur le budget de la section « Forces terrestres » dont les crédits sont en diminution de 200 millions de francs sur lesquels 198 millions au titre des dépenses en capital. Le rapporteur a indiqué que c'était à la suite du transfert des troupes d'Outre-Mer au budget de la guerre qu'on avait créé cette section « Forces terrestres ». Il a souligné que les économies étaient dues notamment au rapatriement des troupes d'Algérie et à la réduction des effectifs. Le rapporteur a ensuite analysé le problème des cadres militaires en fonction de la réduction des effectifs et des difficultés de recrutement des sous-officiers.

Traitant enfin des dépenses en capital, le rapporteur a souligné l'accroissement des autorisations de programme, en matière de fabrications et la stabilisation du volume des crédits de paiement.

La commission a adopté le budget des forces terrestres ainsi que les articles 41, 42, 74 et 75 du projet de loi de finances. Elle a, par contre, sur proposition de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, appuyée par MM. Raybaud et Berthoin, voté deux amendements à l'article 73 tendant l'un à porter à 61 ans la limite d'âge des généraux de division de la gendarmerie, l'autre à supprimer le paragraphe 3 dudit article.

M. Courrière, rapporteur spécial, a présenté le budget de la section « Marine ». Le rapporteur a indiqué que les dépenses de fonctionnement augmentaient de 4,4 % seulement par rapport à 1963, augmentation due uniquement aux dépenses de personnel, alors que les dépenses d'équipement sont nettement en hausse particulièrement les autorisations de programme qui s'accroissent de 36 %, surtout pour les constructions neuves de la flotte et les fabrications de l'aéronautique navale.

Le rapporteur a ensuite souligné que l'avenir des arsenaux était mis en question par la réduction du volume de notre flotte moderne. Evoquant la solution qui permettrait à ces établissements d'effectuer, en plus des travaux militaires, des travaux pour le secteur privé, le rapporteur a insisté sur la nécessité d'éviter qu'une telle réforme de structure n'amoin- drisse l'autorité du commandement sur les arsenaux et ne

compromette les avantages acquis par les travailleurs de ces établissements. Après des interventions de MM. Colin, Brunhes et Alex Roubert, président, sur ce problème des arsenaux, la commission a adopté le budget de la section Marine.

M. Berthoin, rapporteur spécial, a présenté le budget de la section commune. Le rapporteur a indiqué que les crédits de cette section, en augmentation de 1.773 millions sur 1963, atteignent 6.450 millions de francs, soit environ le tiers du budget total des armées. Analysant les dépenses ordinaires, le rapporteur a souligné que la direction de recherches et moyens d'essais, chargée de coordonner les recherches à longue échéance et de développer la recherche fondamentale, voyait ses crédits plus que doublés. Le rapporteur a ajouté que cette orientation vers les études, les recherches et les prototypes se retrouvait dans l'affectation des dépenses en capital, le principal bénéficiaire de cette orientation étant la force nucléaire stratégique. Le budget de la section commune a été adopté ainsi qu'un amendement réduisant de moitié les 52 millions d'autorisations de programme prévus au chapitre 54-92 pour la base de Mers-el-Kébir.

M. Brunhes, rapporteur spécial, a présenté le budget de la section « Air ». Le rapporteur a souligné une augmentation des autorisations de programme ainsi qu'une diminution des crédits de paiement. Il a indiqué qu'alors que le matériel est de plus en plus spécialisé, on dispose de moins en moins de personnel spécialiste, le recrutement se raréfiant tandis que les techniciens quittent l'armée pour le secteur privé qui offre des rémunérations très supérieures.

Traitant ensuite des questions de matériel, le rapporteur a regretté que l'industrie française n'ait pu encore réaliser un moteur d'avion tout à fait satisfaisant, ce qui nous oblige à équiper nos appareils militaires de moteurs étrangers. Il a souhaité une augmentation des crédits qui permettrait d'entreprendre des recherches pour la fabrication de moteurs français valables et d'augmenter le nombre des prototypes servant à la mise au point des nouveaux types d'appareils. Le budget de la section « Air » a été adopté.

Présentant le budget du service des Essences pour M. Alric, rapporteur spécial, empêché, M. Colin a indiqué que les crédits de 1964 étaient en réduction sensible sur ceux de 1963, passant de 730 millions de francs à 596 millions, à la suite de la baisse de l'exploitation consécutive à celle des effectifs. Il a indiqué que, par contre, les dotations pour les études et les recherches sont en augmentation. Le budget a été adopté.

Analysant le budget du service des Poudres, dont il est le rapporteur spécial, M. Colin a souligné l'augmentation des crédits. Il a indiqué que l'activité « Exploitation » serait stationnaire, la baisse des consommations militaires étant compensée par des commandes civiles, alors que les études et recherches ainsi que les travaux de premier établissement sont intensifiés, notamment en matière d'auto-propulsion. Le budget a été adopté.

M. Richard a présenté quatre budgets dont il est le rapporteur spécial. A propos du Secrétariat général de la Défense nationale, il a indiqué que cet organisme venait d'être chargé d'études stratégiques sur la Chine. Il a souligné la réduction des crédits du Groupement des contrôles radio-électriques à la suite du repliement des installations françaises au Laos et en Algérie. En outre, il a analysé l'article 65 du projet de loi de finances relatif à l'intégration des agents contractuels du G. C. R. en Extrême-Orient. Il a ensuite signalé une modernisation du matériel et un agrandissement des locaux pour le service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

Enfin, M. Richard a commenté le budget de la Jeunesse et des Sports, désormais géré par un secrétaire d'Etat et qui regroupe l'ensemble des crédits sportifs. Il a souligné que l'exécution de la loi d'équipement sportif était satisfaisante, mais que les crédits demeuraient insuffisants.

Ces quatre budgets ont été adoptés.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 30 octobre 1963. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a examiné, sur rapport de M. Molle, la proposition de loi (n° 112, session 1962-1963) tendant à modifier les articles 595, 1429, 1430 et 1718 du Code civil relatifs aux pouvoirs de l'usufruitier et à la gestion des biens des femmes mariées, des mineurs et des interdits ainsi que l'article 31 de la loi du 30 juin 1938 sur les aliénés.

Le rapporteur, acceptant les dispositions essentielles du texte proposé, sauf toutefois en ce qui concerne le maintien dans les lieux, a proposé une nouvelle rédaction comprenant huit articles. Cette rédaction vise à limiter les pouvoirs des administrateurs et des usufruitiers en distinguant bien les différents

cas selon l'état des propriétaires : mineurs, femmes mariées, incapables, aliénés non-interdits et interdits.

La commission a adopté à l'unanimité les conclusions de M. Molle.

COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI RELATIF A LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION ET AUX SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES D'ACQUISITION OU DE CONSTRUCTION

Mercredi 30 octobre 1963. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a tenu une brève réunion avant la discussion du projet de loi en séance publique, à l'effet d'examiner les amendements déposés qui émanaient tous de M. Molle.

Ont été adoptés :

— l'amendement n° 82 tendant à préciser dans quelles conditions s'exercerait le privilège institué par l'article 55 bis pour la garantie des créances de la société contre les associés ;

— les amendements n°s 83, 84 rectifié et 85 rétablissant respectivement dans la rédaction du Sénat les alinéas 3° de l'article 64, 6° de l'article 65, 2° de l'article 73, pour tenir compte de la proposition faite par la commission d'ouvrir le dépôt de garantie au nom de l'acheteur, de l'acquéreur ou du souscripteur suivant le cas (art. 13 et 48) ;

— l'amendement n° 86 tendant à reprendre l'article 36 dans la rédaction du Sénat, de manière à spécifier sans équivoque que les parts sociales ne pouvaient pas être représentées par des titres négociables ;

— l'amendement n° 87 ayant pour objet de permettre la révision des statuts en vue de rétablir la proportionnalité entre la valeur des groupes de parts et celle des lots, sans l'intervention d'une décision judiciaire, dès l'instant où l'assemblée générale unanime l'avait décidée ;

— l'amendement n° 88 tendant à permettre aux coopératives de construction visées à l'article 58, non seulement de fournir ou de procurer des logements, mais aussi les équipements collectifs complémentaires ;

— l'amendement n° 89 interdisant auxdites coopératives de donner, pour la réalisation de leur programme, un mandat général à une autre coopérative, de façon à éliminer toutes les possibilités de fraude qui pourraient naître à l'occasion de ce mandat (art. 58 bis).

Par contre, la commission a rejeté l'amendement n° 90 dont l'objet était d'autoriser la pré-désignation des arbitres, à la condition qu'une déclaration expresse des parties valide cette désignation après la naissance du litige.